



**M. Robert SAEZ**

Président de CFE- CGC FERROVIAIRE

[cfecgc.fer.president@gmail.com](mailto:cfecgc.fer.president@gmail.com)

Le 20 mai 2020,

**SNCF – DRH DU GROUPE PUBLIC UNIFIE**

**MONSIEUR FRANÇOIS NOGUE**

Directeur des Ressources Humaine

2, place aux Étoiles

93633 – LA PLAINE ST DENIS CEDEX

TÉL. : +33 (0)1 71 82 57 44 (38 57 44)

[francois.nogue@sncf.fr](mailto:francois.nogue@sncf.fr)

**Objet :** Participation aux frais de repas dans le cadre exceptionnel de la fermeture des restaurants d'entreprise liée au COVID-19

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Par la présente, je me fais le relais d'une demande forte des salariés du Groupe Public Unifié SNCF et tout particulièrement de ceux de l'encadrement.

Alors que depuis le 11 mai 2020 des salariés ont cessé le télétravail et réintégré leurs services, il demeure que les restaurants d'entreprise restent quant à eux fermés sur de nombreux sites.

Par conséquent, **CFE-CGC FERROVIAIRE** vous demande :

- L'attribution d'un ticket restaurant par repas à tout salarié ne pouvant bénéficier de l'ouverture de son restaurant d'entreprise ;
- A défaut, une participation à hauteur de 3,50€ par repas, sous forme d'allocation ce qui correspond à la part entreprise du ticket restaurant.

Nous notons que, sans attendre une décision au niveau du Groupe Public Ferroviaire, certaines sociétés du GPU ont déjà acceptées d'attribuer une participation à hauteur de celle que nous demandons aujourd'hui.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de mes considérations distinguées.

**Robert SAEZ**